

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUILLET 2021
COMPTE-RENDU

Beynost (6/6)	Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERNON Joël	X		BRELOT Elodie	X	
MANCINI Sergio	X		LANGELOT Cyril	X	
PEREZ Christine	X		TERRIER Caroline	X	
Miribel (8/13)					
AVEDIGUIAN Daniel	X		MONNIN Guy	X	
BODET Jean Marc		X	NADVORNY Lydie		X
BOUVIER Josiane	X		NAZARET Tanguy		X
DUBOST Anne Christine	X		ROUX Alain		X
GAITET Jean Pierre	X		SAVIN Corinne	X	
JOLIVET Marie-Chantal	X		TRONCHE Laurent	X	
MELIS Marion		X			
Neyron (3/3)					
GIRARD Jean Yves	X		GRUFFAT Henri	X	
FRANCOIS Christine (à partir de 18h20)	X				
Saint Maurice de Beynost (5/5)					
GOUBET Pierre	X		HERZIG Yvan	X	
GUILLET Eveline	X		TERRIER Martine	X	
CHARTON Claude	X				
Tramoyes (1/2)					
DELOCHE Xavier		X	FILLION Brigitte	X	
Thil (2/2)					
POMMAZ Valérie	X		JULIAN Christian	X	

Elus absents	Donnent pouvoir à
Lydie DI RIENZO	Corine SAVIN
Jean-Marc BODET	Josiane BOUVIER
Tanguy NAZARET	Laurent TRONCHE
Marion MELIS	Guy MONNIN
Alain ROUX	Marie-Chantal JOLIVET
Xavier DELOCHE	Brigitte FILLION

Secrétaire de séance	Taux de présence	de	En exercice	Présents	Votants
Christian JULLIAN	80,6 %		31	25	31

La séance débute à 18h00.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme Christian JULLIAN pour remplir les fonctions de secrétaire.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06/07/2021

Suite aux remarques formulées par courriel par Laurent TRONCHE, le Conseil communautaire reporte l'approbation du compte rendu de la séance plénière du 06/07/2021 à la séance suivante.

IV- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Gouvernance communautaire / composition du Bureau / création de deux autres membres du Bureau

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau, autres que le Président et les vice-présidents. Elle rappelle que l'assemblée par délibération du 15/07/2020 a décidé de créer sept postes de vice-présidents. Elle ajoute qu'après une année de mandat il lui semble aujourd'hui nécessaire au regard des dossiers communautaires et dans un but de bonne organisation, d'élargir le Bureau à deux autres membres à qui elle souhaite donner des délégations de fonction (7 vice-présidents et 2 conseillers délégués).

Caroline TERRIER explique qu'une réorganisation, souhaitée par plusieurs élus, est nécessaire pour insuffler une nouvelle dynamique au travail communautaire. C'est pourquoi elle propose la création de deux membres délégués au bureau communautaire, permettant d'augmenter la capacité de travail et de féliciter l'avancée des dossiers. Par ailleurs, pour permettre au bureau communautaire de travailler dans des conditions plus sereines, elle propose de retirer de l'ordre du jour la troisième délibération initialement prévue et portant sur les indemnités des membres du bureau.

Guy MONNIN explique que la semaine écoulée a été particulièrement difficile. Les élus de Miribel ont ainsi demandé le report du Conseil communautaire au mois de septembre afin d'apaiser la situation. En effet, il lui apparaît important de discuter sereinement afin de ne pas faire imposer la CCMP, remettant en cause le timing et la méthode utilisée. A cet égard, il se satisfait de l'annonce de madame la Présidente de retirer la troisième délibération de l'ordre du jour. Il souligne par ailleurs que face aux grands projets souhaités par l'exécutif, la nécessité de renforcer le bureau exécutif est largement partagée et qu'il faut également étoffer les services. Il ajoute également qu'aux travaux de mise en œuvre des projets prévus sur le mandat précédent tels que le complexe cinématographique ou le gymnase La Chanal, s'ajoute des projets de manière plus prospective tels que la pacification de la RD1084 et des centres-bourgs, la mutualisation des services, les transports scolaires, la compétence voirie, la réfection et la mise en valeur de la Madone et du Fort de Neyron, une réflexion sur la compétence jeunesse, etc. Ces projets ambitieux nécessitent d'avancer collectivement, en rediscutant avec les maires afin d'arriver à un consensus unanime. Il propose donc de retirer également la seconde délibération portant nomination des deux membres du Bureau.

Madame la Présidente s'étonne du vouvoiement utilisé par le premier adjoint de la commune de Miribel. Elle fait également part de sa surprise quant à la demande de retrait de la seconde délibération. Elle explique que les élus de Miribel souhaitaient en effet une délibération rapide afin d'être immédiatement opérationnels à la rentrée de septembre, précisant que monsieur le vice-président aux finances avait participé à ces échanges.

D'autres communes ayant également fait part de cette volonté, elle propose de maintenir la seconde délibération à l'ordre du jour. Elle ajoute que certains dossiers, telle la pose des barbelés sur la clôture de l'aire des gens du voyage, ont été particulièrement révélateurs de dysfonctionnements qu'elle ne souhaite pas revivre. Elle réaffirme toutefois le retrait de la troisième délibération afin de permettre aux maires de discuter avec leurs équipes sur ce point.

Guy MONNIN explique que le niveau de crispation, palpable dès le lendemain des premières discussions, a contraint les élus de Miribel à changer de position afin de retrouver un minimum de sérénité dans le débat public.

Pierre GOUBET s'accorde avec les propos de Guy MONNIN. L'ambiance et la présence nombreuse du public témoignent de ce que l'ordre du jour de ce Conseil communautaire n'a pas été travaillé de manière habituelle, par une présentation en Bureau communautaire. Il explique que cette méthode de travail a permis, depuis toujours, de parvenir à un consensus et à des votes unanimes en séance. Or, ici, il découvre que des tractations ont eu lieu en coulisses entre certaines communes, tandis que deux communes, celle de Saint-Maurice-de-Beynost et de Tramoyes, étaient ostracisées. Il s'agit, pour lui, d'un manque de respect a minima, voire d'une situation inadmissible si cette volonté était délibérée. En effet, après avoir siégé à près de deux cents conseils communautaires, il fait part de sa stupéfaction quant à la situation actuelle, aucun Président n'ayant jamais choisi cette méthode de gouvernance. Ainsi s'étonne-t-il des propos de Mme la Présidente lorsqu'elle considère que les difficultés étaient anciennes, eu égard à l'absence d'échanges à ce sujet en bureau. Monsieur le vice-président en charge des affaires sociales constate que les services sont parfois saturés, et ce alors même que le PPI est très ambitieux. Ajouter des élus semble donc inutile alors même qu'aucun recrutement au niveau des services ne vient pallier les carences organisationnelles. Il convient donc selon lui d'identifier les vrais problèmes et de donner les moyens aux services de fonctionner, notamment au niveau des services techniques ou du soutien à la direction générale. Car, rappelle-t-il, le bureau est un organe politique qui n'a pas vocation à travailler à la place des services. Toutefois, si le souhait de la présidence d'élargir le bureau communautaire était maintenu, il souhaite que les petites communes soient davantage représentées.

Caroline TERRIER répond que des recrutements sont en cours, notamment un ingénieur d'études, afin de renforcer l'opérationnalité des services. Quant au DGS, elle explique que celui-ci ne souhaite pas pour le moment d'adjoint et qu'il lui semble important d'écouter les services à ce sujet. Concernant la proposition du maire de Saint-Maurice-de-Beynost d'élargir le bureau aux petites communes, elle rappelle que l'ancien mandat avait déjà ouvert le bureau exécutif et que la commune de Miribel comportait déjà trois membres, tandis que Beynost comptait deux membres, sans que la situation ne fasse l'objet de polémiques politiques. Elle ajoute que si des candidats souhaitent se manifester à l'occasion des désignations, un vote du Conseil communautaire permettra de les départager, conformément aux règles démocratiques qui régissent cette assemblée.

Brigitte FILLION avoue être surprise et consternée par l'ordre du jour, la commune de Tramoyes n'ayant jamais été consultée sur cette réorganisation. Elle considère que cette méthode de travail crée de la frustration et donne une mauvaise image de l'intercommunalité alors même que les six communes avaient fait le choix jusqu'à présent de porter ensemble un certain nombre de projets.

Madame la Présidente explique que les petites communes n'ont jamais été négligées sous sa présidence. Ainsi en atteste le maintien du pacte fiscal et financier qui leur est favorable sur la deuxième tranche. Elle considère que l'ampleur donnée à cette décision est surprenante alors qu'il s'agit d'un simple ajustement permettant au bureau d'être plus efficace, notamment face aux dysfonctionnements récents et qui se sont manifestés par la polémique autour des barbelés sur l'aire de grands passages ou par le retrait de la délibération sur le TALL lors du précédent Conseil. Elle souligne également qu'il s'agit d'une décision collective, sur la demande de plusieurs communes, et non d'une volonté isolée de sa part.

Valérie POMMAZ souligne sa tristesse face à la situation actuelle. Fervente défenseuse de la CCMP, elle souligne le risque de voir l'intercommunalité paralysée. Ne souhaitant pas prendre part au débat partisan, elle indique n'être affiliée qu'au « parti du bon sens », domicilié rue de la Mairie, à Thil. Ainsi, si elle n'est pas opposée à la création des deux membres du bureau, il lui semble préférable de reporter leur nomination.

Jean-Yves GIRARD explique avoir toujours senti une volonté de travailler ensemble au sein du Bureau exécutif. Si la validation des grands projets impulsés sur le mandat précédent a pris un peu de temps, il a aussi le sentiment que les petites communes ont toujours pu s'exprimer au sein du bureau grâce à la bienveillance de la Présidente. Il rappelle ainsi que certains travaux, telle la réfection de la Montée Neuve à Neyron, ont coûté près de 500 000 euros et que, sans l'aide financière de la CCMP, la commune de Neyron n'aurait jamais pu les réaliser. Néanmoins, il constate que les récentes élections départementales ont pu entacher les relations entre certains membres du bureau et qu'un clivage semble s'installer en son sein. Ayant des relations cordiales avec l'ensemble des maires, il regrette le côté politique que prend le débat, rendant à l'avenir difficile le consensus. Il est par ailleurs favorable à la création des deux membres du bureau, tout en étant sensible à la proposition de Pierre GOUBET de l'élargir prioritairement aux petites communes.

Caroline TERRIER regrette que la campagne des départementales ait parfois fait l'objet d'attaques personnelles de la part de ses opposants alors qu'elle-même s'est concentrée sur son programme et n'a jamais mentionné nominativement les candidats adverses. Elle affirme ne pas souhaiter la politisation de cette instance et cite à cet égard la continuité des décisions prises avec le mandat précédent. Elle ajoute aussi que la crise sanitaire a alourdi les process et parfois retardé la prise de décision. Face au retard accumulé, elle a ainsi souhaité un bureau opérationnel dès la rentrée de septembre.

Cyril LANGELOT trouve les échanges particulièrement virulents sur le fond, alors même que l'ajout de deux membres au Bureau communautaire ne lui semble pas modifier en profondeur le process de décision communautaire. Le dissensus qui se manifeste lors de ce conseil lui semble ainsi répondre à une autre logique qu'il regrette particulièrement. Il invite donc les membres de l'assemblée à faire en sorte que ce vote ne crée pas des fractures irréversibles.

Pierre GOUBET souligne que la politisation est du ressort de la présidence qui a fait le choix d'ostraciser les deux communes dont les maires, par ailleurs vice-présidents de la CCMP, s'étaient engagés lors des départementales et des régionales dans des listes opposées à son camp politique. Cette punition semble totalement injustifiée et par ailleurs pas assumée. La situation lui paraît d'autant plus inexplicable que les délibérations sont toujours votées à l'unanimité, du moment que la politique partisane et politicienne reste à la porte de l'assemblée. À titre personnel, il rappelle que ses victoires électorales lors des élections départementales n'avaient pour autant jamais conduit à la stigmatisation de ses opposants dont certains, tels Joël AUBERON ou Caroline TERRIER, avaient d'ailleurs siégé à ses côtés au sein du bureau communautaire. Ni Michel MATRAS, ni Pascal PROTIERE en tant qu'anciens présidents ne l'auraient d'ailleurs autorisé. Le maire de Saint-Maurice-de-Beynost s'étonne enfin de ne jamais avoir été appelé par la Présidente alors que toutes les autres communes semblaient au courant et d'avoir été informé préalablement à la tenue du conseil par un simple coup de téléphone du directeur de cabinet.

Caroline TERRIER s'étonne de la polémique créée par Pierre GOUBET. En effet, la troisième délibération, qui pouvait être sujette à débat, est retirée de l'ordre du jour, tandis que les maires restent tous vice-présidents. Par ailleurs, elle précise qu'elle-même, en tant que membre du bureau délégué lors du précédent mandat, n'avait pas été indemnisée. C'est pourquoi elle souhaitait que tout membre du bureau soit gratifié pour sa contribution au travail communautaire. Enfin, elle se félicite d'ouvrir le bureau à des membres non-maires, permettant d'améliorer la culture communautaire au sein des communes.

Guy MONNIN réitère que la commune de Miribel souhaite le report de la seconde délibération et un débat préalable en bureau communautaire. Pierre GOUBET explique que les communes de Saint-Maurice-de-Beynost et de Tramoyes voteront contre la proposition de Mme la Présidente en cas de maintien de cette seconde délibération. Claude CHARTON considère qu'il faut revoir la méthode et d'abord définir les besoins en termes de délégation. Cela permettra de définir des profils d'élus, choisis pour leurs compétences. Prendre un mois pour ce faire ne lui semble ainsi pas une perte de temps.

Jean-Pierre GAITET explique qu'il s'agit de son deuxième mandat, le premier en tant que Maire après un mandat dans l'opposition. Jamais la politique n'a gouverné cette assemblée et il souligne à ce sujet avoir des

vues communes avec de nombreux élus. Il explique être favorable à la création de deux postes supplémentaires au bureau car certaines délégations s'avèrent très chargées et l'organisation du travail peu efficiente. Il regrette également le manque de personnel sur certaines thématiques alors même que des dossiers très importants, tel le déménagement de la CCMP sur le site de Philipps, nécessitent d'avancer rapidement. Par ailleurs, si la commune de Miribel est la plus représentée au Conseil, c'est en vertu de la loi, ceci n'empêchant pas Miribel de toujours défendre les intérêts des petites communes. Il préconise d'arrêter les polémiques stériles avant que celles-ci ne créent des cicatrices qui ne se renfermeront jamais. Josiane BOUVIER s'accorde avec les propos du maire de Miribel et demande à ce que la seconde délibération soit retirée.

Caroline TERRIER rappelle que les délibérations présentées ce soir avaient le soutien d'une forte majorité d'élus. Elle regrette les changements intervenus depuis et la stigmatisation de la Présidence qui a eu lieu lors de la séance. Elle annonce donc le retrait de la seconde délibération et demande aux maires de faire remonter des candidats pour qu'une nomination puisse être présentée lors du conseil de septembre. Elle prévient également que le choix de reporter cette délibération risque d'entraîner des conséquences sur l'avancée des dossiers et qu'elle ne pourra en être tenue pour responsable.

Laurent TRONCHE considère que le péché originel de la CCMP tient dans la prédominance des maires au sein du bureau communautaire, alors même que ceux-ci exercent de fait plusieurs mandats voire ont encore une activité professionnelle pour certains. Ce manque de disponibilité entraîne selon lui un manque de travail au sein de cette instance et sur ce point, il souligne que le législateur a fait le choix, concernant la Métropole de Lyon, de bien dissocier les échelons et donc les responsabilités au sein des exécutifs. Valérie POMMAZ souligne que la commune de Thil ne compte que deux élus au sein du conseil communautaire et que la présence du maire de la commune au Bureau est donc logique et inévitable. Elle regrette les propos de Laurent TRONCHE, considérant que les maires s'investissent particulièrement au sein du Bureau, mais également au sein des commissions qu'ils président, et ce dans l'intérêt du territoire. Caroline TERRIER ajoute que si les commissions étaient déjà, lors du mandat précédent, ouvertes aux conseillers municipaux non communautaires, elle a souhaité sur ce mandat permettre, en cas d'empêchement des membres désignés, à tout conseiller de la commune de siéger au sein de la commission afin de mieux diffuser l'information et toujours permettre que le travail et le débat aient lieu au sein des communes. Pierre GOUBET confirme que les commissions travaillent assidument et que de nombreux échanges peuvent également exister avec des partenaires institutionnels, comme par exemple dans la mise en œuvre du contrat de veille active. Il s'agit donc selon lui d'un mauvais procès fait aux maires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ; Vu la délibération du 15/07/2020 désignant sept vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Considérant la nécessité d'élargir la composition du bureau pour une meilleure gouvernance de la CCMP;

Sur proposition de la Présidente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

1/ DECIDE Á L'UNANIMITÉ de modifier la composition du bureau communautaire en créant deux postes de membres du Bureau qui sera dès lors composé de la Présidente, de sept vice-présidents et de deux autres membres.

